

TARIFS INTERREGIONAUX 2016/2017 (au 01/10/2016)

PARTICIPATION DE L'IRSO POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

- 300 € par réunion versés à la région organisatrice des manifestations validées par le Conseil de l'IRSO.
- **Les charges liées à la sécurité imposées par le gestionnaire de l'établissement pourront être prises en charge à hauteur de 500 € maximum/jour sur justificatif de facture et d'obligation.**
- **Les organisations seront prioritairement confiées aux comités qui peuvent proposer des piscines gratuites néanmoins des charges exceptionnelles pourront être prises en charge après validation préalable par le Conseil de l'IRSO.**
- Prise en charge par l'IRSO, par manifestation, des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement pour un maximum de 9 personnes :
 - 1 délégué désigné par le Conseil de l'IRSO (prioritairement le Président de la région organisatrice)
 - Maximum 2 juges arbitres (1 extérieur à la région organisatrice **liste** FFN, 1 licencié et résidant de préférence dans la région organisatrice).
 - Maximum 2 starters (1 extérieur à la région organisatrice **pas obligatoirement liste** FFN, 1 licencié et résidant de préférence dans la région organisatrice).
 - Maximum 3 personnes chargées de la gestion sportive/administrative (licenciées dans la région organisatrice)
 - Un cadre interrégional de préférence de la région organisatrice.

La région organisatrice devra proposer le nom des personnes licenciées dans sa région pour validation par le Conseil de l'IRSO avant toute prise en charge.

Le Conseil de l'IRSO fournira la liste des personnes désignées directement et validées après proposition de leur région avant le début de la manifestation, il convoquera celles qu'il aura désignées.

Attention : les juges désignés et pris en charge par l'IRSO n'officient pas pour leur club.

PARTICIPATION DES SPORTIFS PAR JOURNEE DE STAGE

- Coût net réparti par nageur refacturé aux régions (hors frais d'encadrement)
- L'IRSO prend à sa charge le coût de l'hébergement et des repas de l'encadrement ainsi que ses frais de déplacement.
- L'IRSO prend en charge les droits d'engagement pour les manifestations auxquelles une sélection interrégionale prend part.

Le Conseil de l'IRSO ne validera les projets que si le prix de journée brut ne dépasse pas les 80 € par jour comprenant hébergement, repas, animations annexes ...

La liste des sportifs participant devra être validée par le Conseil de l'IRSO.

La liste des personnes assurant l'encadrement mentionnant leur statut professionnel principal et celui qui régira leur participation à l'action interrégionale devra être validée par le Conseil de l'IRSO.

PARTICIPATION DES STAGIAIRES PAR JOURNEE DE FORMATION DES CADRES

- L'IRSO prend à sa charge le coût de l'hébergement et des repas de l'encadrement ainsi que ses frais de déplacement.
- L'IRSO prend en charge les frais de formation (salles, matériel ...).

Le Conseil de l'IRSO ne validera les projets que si le prix de journée brut ne dépasse pas les 80 € par jour comprenant hébergement, repas, animations annexes ...

La liste des intervenants mentionnant leur statut professionnel principal et celui qui régira leur participation à l'action interrégionale devra être validée par le Conseil de l'IRSO.

JURY

Chaque club ayant plus de 5 nageurs devra fournir 1 officiel. Un lien Doodle sera diffusé pour inscription.

Un officiel en surnombre dans un club peut officier pour un autre.

En cas de déficit en officiels, le manquement d'un club pourra être pénalisé de 100 € par réunion.

DROITS D'ENGAGEMENTS

Attention : le règlement des engagements devra être déposé au Comité Régional en charge de la discipline **par chèque libellé au nom du GIE IRSO**.

Natation :

- Identiques aux tarifs fédéraux

Natation synchronisée :

- **Identiques aux tarifs fédéraux et pour** :
 - **Le Challenge IRSO** : 9 € par nageuse et 11 € par ballet.
 - **La finale des jeunes IRSO N3** : 13 € pour l'ensemble des épreuves.

Water-Polo :

- **N3** : 200 €
- **U 14 et U 17 et moins** : 250 € pour 1 équipe, 400 pour 2 équipes, 500 € pour 3 équipes et +
- **Filles et U 11** : Gratuit
- **CF Départements** : 100 €

Participation aux frais d'arbitrage : 1 900 € ajustables en fonction des frais réels, versés en 2 fois, 1 000 € avant le début du championnat, le solde avant la date limite figurant sur la facture.

FORFAITS

- Identiques aux tarifs fédéraux pour les forfaits non déclarés en finale Natation Course
- **Forfait complet** : 500 €, plus la facturation des frais d'arbitrage des matchs disputés

REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ARBITRES DE WATER-POLO

- 0,25 € du km (trajet le plus rapide internet). Un seul remboursement par déplacement quel que soit le nombre de matchs arbitrés sur place.
- **Indemnité d'arbitrage** = 60 €/match.

Frais de repas et d'hôtel selon les modalités générales.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION, FRAIS DE REPRESENTATION

Attention les remboursements ne seront effectués que sur présentation des justificatifs originaux

- tarif kilométrique (trajet le plus court justifié par calcul internet) : 0,35 € + frais annexes
- les frais de repas, plafond : 20 € (note originale détaillée)
- les frais d'hôtel (chambre + petit déjeuner), plafond : 70 € (facture originale détaillée)